



Charte des explorateurs de la recherche en Co-crédation

Nous avons pris connaissance du document présentant le programme Co-create.

Nous avons une conscience et une compréhension commune autour de la problématique adressée par le projet *Voisins d'Énergie*, à savoir : « Comment des citoyens peuvent-ils s'organiser en communautés d'énergie pour s'approprier la question énergétique et augmenter leur capacité d'agir dans le paysage énergétique bruxellois ? ».

Nous avons une conscience et une compréhension commune des questions de recherche et du besoin de réaliser un projet de recherche pour y répondre.

Nous avons conscience de la nécessité de réaliser ce projet dans une dynamique de co-recherche et de croisement des savoirs qui implique notamment :

- Le droit de production de connaissance : chacun est considéré comme détenteur et producteur de savoirs. Ceci dans une égalité de reconnaissance de savoirs multiples (scientifiques, savoir expérientiel, émotionnel, culturel, savoir-faire, etc.).
- Que le projet se donne les moyens et méthodes pour permettre l'expression et la prise en considération de ces savoirs. Ceci implique notamment que les participants ne se retrouvent pas isolés de leur un groupe social ou professionnel et que des espaces sécurisés et de confiance sont créés pour permettre une liberté et un temps pour bâtir sa propre pensée avant de s'exposer au savoir et à l'expérience de l'autre.
- Que les expertises et capacités de chacun sont reconnues et qu'il appartient à chacun d'accepter de s'exposer au savoir et à l'expérience de l'autre, pour répondre aux questions de recherche.
- Que chacun comprend le processus et dispositif de recherche qui lui permette d'y contribuer. Ceci inclut :
 - la phase d'expérimentation et de collecte de données ;
 - la phase d'analyse ;
 - la phase de validation des analyses ;
 - la phase de diffusion.

- Que chacun comprend qu'il s'engage dans un processus de recherche. Ceci implique :
 - qu'il s'engage dans un processus de production de connaissances ;
 - qu'il doit prendre le risque de l'exploration et expérimenter des pistes et hypothèses en dehors du cadre opérationnel de sa fonction/situation courante ;
 - qu'il a un engagement vis-à-vis des autres quant à sa participation. Il s'engage donc à informer dans un temps raisonnable le groupe de tout souhait de retrait du processus ;
 - que chacun accepte d'intégrer et d'analyser les résultats qui viennent informer les *a priori*, les visées défendues, les hypothèses, etc.
- Que chacun a la liberté et la possibilité de réaliser ces explorations dans le cadre du projet.
- Que chacun contribue à la co-recherche, sans poursuivre ou défendre des intérêts particuliers.

Nous mettons tout en œuvre pour que les relations de pouvoirs et rapport de forces soient bien identifiés et régulièrement ré-évalués.

Nous nous engageons à ce que les personnes qui sont à la manœuvre, au sein du projet de co-recherche, soient bien celles qui sont directement concernées par le problème et qui doivent prendre le risque de l'innovation/du changement/de la transformation. En aucun cas, d'autres personnes ne peuvent se substituer à elles, parler en leur nom, à leur place.

Nous sommes conscients de l'implication que représente notre rôle d'explorateur et nous nous engageons à consacrer suffisamment de temps pour assurer le bon fonctionnement du projet, dans les limites de ce qui est possible et raisonnable pour chacun.

Nous acceptons le fait que le rôle d'explorateur est différencié selon la position au sein du projet (cf. document de présentation) :

- Les explorateurs, membres des CdE, peuvent être membres des trois ateliers du cercle des explorateurs
- Les explorateurs, non-membres des CdE, peuvent être membres de l'atelier thématique et de l'atelier diffusion & événement du cercle des explorateurs. Ils peuvent toutefois rejoindre l'atelier expérimentations avec l'accord des membres de celui-ci.

Nom et signature